

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2020

N° 2020-066

**Conseil Municipal – Caisse des Ecoles – Constitution de
la commission avec les membres extra-municipaux -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 30 Juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Excusés :

Vanessa RICHARD, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Marie-Anne TODESCHINI à Pascal FOULON, Joël GIRARD à Dominique RENAULT.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 23 mai dernier, les commissions municipales ont été créées et composées des membres élus.

Il convient à ce jour de désigner les membres extra-municipaux ayant souhaité siéger au sein la commission de la caisse des écoles.

COMMISSION CAISSE DES ECOLES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
- Pascal FOULON (vice-président), - Serge LEBRUN.	- Directeur de l'école élémentaire - Directeur de l'école maternelle
<i>Une réunion par an.</i>	<i>Secrétaire : Julie FOSSET-PATRICIO.</i>

Cette commission se composera donc de deux membres élus et de deux extra municipaux.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir valider la composition de cette commission municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*

Le Maire,



Frédéric CULLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.